

Objet : cr rencontre, in situ, avec M. Michel Mialhe responsable adjoint opérationnel chargé de la BPI (Brigade Propreté et Incivilités) le 07 VIII 10h – Bernard Fourtet / Michel Devalland

M. Mailhe, adjoint de Laurent Balsan , encadre les 32 agents de la surveillance de la voie publique (ASVP) chargés de faire respecter les codes de la santé publique et de l'environnement , et qui interviennent aussi en matière de stationnement gênant et abusif.

Son service fonctionne du lundi au samedi de 7h30 à 19h30 sauf les mercredis et samedis de 8h50 à 16h30.

Pour faire intervenir la BPI : Montpellier au quotidien 0800 84 07 07 – si urgence le 17

L'objectif 1^{er} de la BPI est de renforcer la propreté des espaces publics (pose de 800 corbeilles et de nouvelles toilettes dans l'espace urbain) et de compléter la réorganisation des collectes ménagères.

Ce service qui fait partie de la police municipale est en relation quotidienne avec les services municipaux qui touchent à leurs domaines d'activité dont M. Charles Leibnitz pour la propreté et la gestion des encombrants.

La stratégie de ce service repose sur l'identification des points noirs de la ville (dont ne fait pas partie la résidence) pour les éradiquer et ne surtout ne pas se disperser, en soupoudrant les quartiers de la ville d'actions qui ne régleraient pas les problèmes de fond.

Pour M. Mialhe, après un an de fonctionnement de la BPI, les résultats en matière de propreté et d'incivilités sont notoires.

Après une présentation exhaustive du fonctionnement de son service, au regard des dysfonctionnements présentés, nous avons convenu de communiquer à M Mialhe , fin août, suite au séminaire de rentrée de l'AV2E, la liste priorisée des problèmes à bannir, qui portent essentiellement sur :

- les dépôts sauvages d'encombrants
- les déjections canines
- les jets de nourriture aux animaux
- le stationnement de scooters sur la voie publique

D'ores et déjà M.Mialhe va:

- faire poser 2 distributeurs de sacs pour chiens
- assurer des passages plus fréquents de la BPI
- poser des flyers, estampillés BPI, à l'intérieur des entrées pour rappeler aux résidents leurs devoirs

En conclusion il est clair que notre résidence de l'Esplanade de l'Europe ne fait pas partie des points noirs de la ville mais, comme M. Mialhe nous l'a précisé, il faut rester très vigilant et nous a assuré de sa collaboration pour que cela ne le devienne pas.

Les domaines d'intervention de la BPI :

- les dépôts sauvages d'encombrants
- les déjections canines
- le non-respect des nettoyages des abords de chantiers
- les dépôts de gravats de chantier
- le jet de nourriture aux animaux sur la voie publique
- les sacs ordures ménagères laissés sur la voie publique
- le non débroussaillage de la végétation gênant la voie publique
- l'affichage sauvage
- le déversage dans un cours d'eau de substances causant des insalubrités
- les chiens non tenus en laisse sur la voie publique
- les stationnements gênants et abusifs